



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC – CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 09-2024
RELATIF À LA CITATION DE BIENS PATRIMONIAUX**

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, à toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées :

QUE le conseil municipal, lors d'une séance ordinaire tenue le 2 juillet 2024, a donné avis de motion et a adopté le projet de règlement numéro 09-2024 relatif à la citation de bien patrimoniaux;

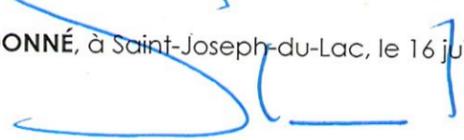
QUE ce projet de règlement vise à citer les bâtiments situés au 1028 chemin Principal (Église et presbytère Saint-Joseph-du-Lac) à titre de biens patrimoniaux en conformité avec les pouvoirs conférés à la municipalité et vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* ;

QUE sera soumis à une consultation lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le conseil local du patrimoine, le 6 août 2024 à 19 h 00, à la salle municipale située au 1110 chemin Principal à Saint-Joseph-du-Lac.

QU'au cours de cette assemblée publique, le conseil local du patrimoine expliquera les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du directeur général à l'Hôtel de ville située au 1110 chemin Principal, pendant les heures d'ouverture de bureau en vigueur. Il est également disponible sur le site Internet de la municipalité, section DÉCOUVRIR SAINT-JOSEPH-DU-LAC / Vie démocratique / Procès-verbaux / Séance du 2 juillet 2024

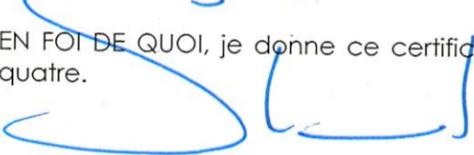
DONNÉ, à Saint-Joseph-du-Lac, le 16 juillet 2024.


Stéphane Giguère
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)

Je soussigné, Stéphane Giguère, directeur général, résidant à Saint-Eustache certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis (Assemblée publique aux fins de consultation sur le projet de règlement 09-2024 [...] en affichant une copie entre 9 h et 16 h 30, le seizième jour du mois de juillet de l'an deux-mille-vingt-quatre, à chacun des endroits suivants, à savoir : 1110 chemin Principal et sur le site Internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce seizième jour du mois de juillet de l'an deux-mille-vingt-quatre.


Stéphane Giguère
Directeur général